



**Anne GENETET souhaite une réforme complète de la fiscalité des non-résidents
qui aligne enfin pleinement leur régime sur celui des résidents français**

Paris, le 11 septembre 2019

Anne GENETET, députée de la 11ème circonscription des Français de l'étranger, souhaite une réforme complète de la fiscalité des non-résidents qui aligne enfin pleinement leur régime sur celui des résidents français afin de satisfaire son objectif initial : rétablir l'équité fiscale entre les contribuables, améliorer la lisibilité des règles d'imposition et baisser la pression fiscale pour le plus grand nombre.

Dans son rapport sur "*la mobilité internationale des Français*" remis au Premier ministre il y a un an jour pour jour dans le contexte d'une importante transformation de la présence française dans le monde, la députée avait priorisé des recommandations concrètes dans ce sens, à commencer par l'alignement du régime des non-résidents sur celui des résidents en matière de progressivité de l'impôt sur les revenus de source française et la suppression des prélèvements sociaux sur les revenus immobiliers (loyers et plus-values) des non-résidents.

Anne GENETET rappelle que cette réforme de la fiscalité des non-résidents prévoit d'automatiser l'application du taux moyen, plus avantageux que le taux minimum pour tous hormis les très hauts revenus, et de mettre fin à la retenue à la source pour les salaires et les pensions, de façon à ce que le prélèvement à la source s'applique enfin à tous les revenus des non-résidents.

Anne GENETET rappelle aussi qu'elle avait défendu en vain, dès le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 initiant cette réforme fiscale, des amendements pour maintenir à 20% (au lieu de 30%) le taux de l'impôt sur les revenus de source française des non-résidents, supprimer la CSG-CRDS pour les résidents hors-UE, défiscaliser certaines charges et obtenir une étude d'impact détaillée de la réforme fiscale.

La députée indique qu'elle défendra à nouveau dans l'hémicycle des amendements allant dans ce sens au cours des discussions à venir du PLF et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020.